

discours sur la propriété littéraire, la question des sucres, etc. Berville proposa, enfin, de rendre au jury la compétence exclusive des délits de presse. Il fut moins net sur la question de la réforme électorale, et avoua à ce propos qu'il souhaitait bien moins l'extension du droit de suffrage qu'une meilleure distribution des électeurs; les petits collèges lui apparaissaient comme le refuge de la corruption.

Partisan, au fond, de la monarchie de Juillet, Berville ne se rallia pas au gouvernement républicain de 1848. Élu le 23 avril, par le département de Seine-et-Oise, représentant à l'Assemblée constituante, avec 56,775 voix, il prit place à droite, vota le rétablissement du cautionnement, les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, la proposition Râteau, l'interdiction des clubs, et repoussa l'abolition de la peine de mort, l'amendement Grévy sur la présidence, le droit au travail, l'amnistie des transportés. Il ne prit, du reste, que très peu de part aux délibérations de la Constituante, et ne se présenta pas aux élections pour la Législative: la loi avait déclaré le mandat de représentant incompatible avec ses fonctions de magistrat.

Il resta premier avocat général à la Cour de Paris; puis il fut, sous l'Empire, nommé président de Chambre, et mis à la retraite, le 20 avril 1859.

**BÉSIADAE.** — Voy. AVARAY (DUC ET MARQUIS D').

**BESLAY** (CHARLES-HÉLÈNE-BERNARDIN), député au Corps législatif de l'an X à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1815 à 1824, et de 1830 à 1839, né à Dinan (Côtes-du-Nord), le 1<sup>er</sup> septembre 1768, mort à Dinan, le 12 octobre 1839, était le fils de M. François-Marie Beslay, notaire, procureur on la juridiction royale de Dinan, et trésorier en charge de la paroisse, et de demoiselle Guillemette-Françoise Néel. Il venait d'être reçu avocat au Parlement, quand la Révolution supprima les parlements; il fonda alors une maison de commerce à Dinan. Le 6 germinal an X, le Sénat conservateur le choisit comme député des Côtes-du-Nord au Corps législatif; il fut réélu au même titre par son département le 2 mai 1809, et réélu par le collège de département, le 14 mai 1815, à la Chambre des Cent-Jours, avec 111 voix sur 159 votants et 283 inscrits. Il avait voté, en avril 1814, la déchéance de Napoléon; il parla en 1815 en faveur du budget présenté par le baron Louis, et fit partie de la commission des réquisitions militaires. Réélu, le 4 octobre 1816, par 108 voix sur 203 votants et 274 inscrits, il soutint en 1818 la pétition présentée en faveur du rappel des bannis, combattit les lois d'exception, et présenta, le 20 mars 1819, un rapport sur les subsistances. Le 4<sup>e</sup> arrondissement électoral des Côtes-du-Nord le renvoya à la Chambre, le 4 novembre 1820, par 109 voix sur 195 votants et 204 inscrits; il continua de siéger à la gauche constitutionnelle, tout en conservant une complète indépendance dans ses votes.

Non réélu à la Chambre septennale, il se représenta aux élections du 23 juin 1830, dans le 3<sup>e</sup> collège électoral des Côtes-du-Nord (Guingamp), et fut nommé par 111 voix sur 197 votants et 218 inscrits. Aux élections du 5 juillet 1831, ce fut le collège de Dinan qui lui renouvela son mandat, par 91 voix sur 138 votants et 233 inscrits, contre 39 voix données à M. de Saint-Pern; puis il fut deux fois élu du 2<sup>e</sup> collège d'Ille-et-Vilaine (Saint-Malo),

le 21 juin 1834, par 136 voix sur 237 votants et 374 inscrits, contre M. Gandon (15 voix), et le 6 novembre 1837. Il fit aux différents ministères de la monarchie de Juillet une opposition qui n'eut rien de systématique, et mourut pendant la session de 1839.

**BESLAY** (CHARLES-VICTOR), fils du précédent, député de 1831 à 1837, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Dinan (Côtes-du-Nord), le 4 juillet 1795, mort à Neufchâtel (Suisse), le 30 mars 1878, fut d'abord négociant à Dinan, puis se livra à l'étude des sciences, et travailla quelque temps comme ingénieur au canal de Nantes à Brest. Ses fonctions l'ayant appelé à Pontivy, il contribua dans cette ville, en 1830, à la répression pacifique d'un soulèvement des ouvriers de Glomel. Ce fut son principal titre, comme candidat à la Chambre des députés, le 5 juillet 1831, dans le 5<sup>e</sup> collège du Morbihan (Pontivy). Élu, il siégea à l'extrême gauche et s'associa à tous les votes de l'opposition démocratique; son mandat lui fut renouvelé le 21 juin 1831, par les mêmes électeurs, avec 115 voix sur 162 votants et 220 inscrits: le général Fabre n'avait obtenu contre lui que 39 voix. En même temps, il entra au conseil général du Morbihan. N'ayant pas été réélu en 1837, il vint à Paris, y établit, dans le quartier Popincourt, des ateliers de construction de machines où il tena d'appliquer le système d'association dont il était partisan. En 1842, il fut nommé inspecteur du travail des enfants dans les manufactures.

Le gouvernement provisoire de 1845 fit de Charles Beslay son commissaire général dans le Morbihan; ce département l'élut à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 12, par 95,282 voix sur 105,877 votants et 123,200 inscrits. Républicain modéré, et d'opinion incertaine sur la plupart des questions, il vota plus souvent avec la droite qu'avec la gauche, soutint le général Cavaignac, et se prononça, par exemple: le 26 mai 1848, *contre* le banissement de la famille d'Orléans; le 31 juillet, *pour* l'ordre du jour contre la proposition Proudhon, consistant à s'emparer du tiers des fermages, des loyers, des intérêts de capitaux, dans un double but d'intérêt et de crédit, (cet ordre du jour déclarait que la proposition était « une atteinte odieuse aux principes de la morale publique »); le 9 août, *contre* le rétablissement du cautionnement; le 26 août, *pour* les poursuites intentées à Louis Blanc; le 1<sup>er</sup> septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 25 septembre, *contre* l'impôt progressif; le 21 octobre, *contre* l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac; le 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Râteau; le 16 avril, *pour* les crédits de l'expédition de Rome; le 18 mai, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons.

Beslay avait gardé, dans les derniers temps de la session, une neutralité à peu près complète à l'égard du prince président et de son gouvernement; membre du comité du travail, il s'était, d'autre part, prononcé en toute occasion contre le socialisme. Non réélu à l'Assemblée législative de 1849, il s'occupa de nouveau d'industrie et d'économie politique, et se rallia, du moins en partie, aux doctrines particulières de Proudhon, qu'il avait contribué naguère à repousser et à « flétrir », comme membre de l'Assemblée constituante.

Ch. Beslay a raconté lui-même, dans une autobiographie, l'origine de ses relations avec le polémiste franc-comtois : « En sortant un jour du ministère des finances, par une pluie battante, j'aperçus M. Proudhon qui attendait à la porte la fin de l'averse. Il n'avait pas de parapluie et j'avais le mien. C'était l'heure de l'ouverture de la Chambre... » Beslay offrit son parapluie, Proudhon lui dit à brûle-pourpoint :

— Vous ne vous occupez probablement pas de questions de banques de crédit? Ces questions-là sont si négligées chez nous.

— Au contraire, ce sont celles qui m'intéressent le plus. J'ai passé ma vie dans les affaires, et les questions de finance, de crédit et de banque m'ont toujours sérieusement préoccupé.

— Eh bien, que pensez-vous de ma Banque du peuple?

— Vous me permettez, mon cher collègue, d'être sincère? Je suis breton, et je ne dis que ce que je pense. J'ai lu très attentivement les statuts de votre Banque du peuple, et pour moi, elle n'est pas née viable... »

Proudhon se récria, entreprit de convaincre son interlocuteur, et n'y réussissant guère tout d'abord, prit rendez-vous avec lui pour le lendemain. Ils dînèrent ensemble chez M. Audiffred, juge au tribunal de commerce, et ce fut le début d'une liaison qui dura jusqu'à la mort de Proudhon.

Beslay se mit quelque peu en avant, au coup d'État du 2 décembre 1851, parut à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement, et réunit dans sa maison quelques protestataires sous la présidence du représentant Joly, mais il ne joua qu'un rôle politique assez effacé jusqu'aux dernières années de l'Empire. Un projet de banque d'escompte, dans lequel il perdit sa fortune, l'occupa durant cette période: il se fit aussi affilier à l'*Association internationale des travailleurs*, et prit part à ses premiers travaux. A la nouvelle de la déclaration de guerre en 1870, il voulut, âgé alors de 75 ans, s'engager comme volontaire dans un régiment de ligne, mais le mauvais état de sa santé l'obligea à s'abstenir. Il reparut après le 4 Septembre, se déclara en faveur d'une politique républicaine plus accentuée que celle du gouvernement de la Défense, et tenta vainement, le 8 février 1871, de se faire élire représentant à l'Assemblée nationale. Après le 18 Mars, il fit partie de la Commune de Paris, comme élu du VI<sup>e</sup> arrondissement. Il présida la première séance en qualité de doyen d'âge, le 29 mars, mais ne tarda pas à se trouver en désaccord avec le plus grand nombre de ses collègues, opina contre toutes les mesures révolutionnaires, et, préposé sur sa demande, le 11 avril, à la conservation de la Banque de France, se conduisit de telle sorte, que M. Thiers, « en considération des services rendus par lui au crédit public, » lui permit de quitter la France, après la défaite de la Commune, sans être inquiété. Il se retira en Suisse, où il publia, en 1873, sous ce titre : *Mes souvenirs (1830-1848-1870)*, un volume assez curieux déjà cité plus haut. Rappelant, dans un des chapitres, son séjour à Paris comme député sous Louis-Philippe, il en vient à parler de la majorité que Guizot menait avec « l'arrogance d'un maître et la morgue d'un parvenu. Un jour, cette majorité n'ayant pas compris quelle était la volonté du ministre dans une question, émit un vote absolument contraire au programme ministériel. En entendant prononcer le résultat du scrutin, M. Guizot se retourne irrité vers

le centre et dit à mi-voix : Tas d'imbéciles ! — Ils n'ont pas entendu, M. le ministre, lui dis-je, voulez-vous que je leur transmette votre compliment? — Non M. Beslay, me dit-il, je vous en prie. — N'importe! répliquai-je, je n'oublierai pas le mot. » — Dans le même ouvrage, Charles Beslay déclare qu'il n'a été personnellement pour rien dans l'instruction de son procès, à la suite de la Commune, et dans l'ordonnance de non-lieu rendue en sa faveur, et qu'il n'a jamais chargé son fils de faire à cet égard aucune démarche. Ce fils, M. François Beslay, du parti conservateur, a été le fondateur (1<sup>er</sup> août 1868) du journal le *Français*, sous la haute direction du duc de Broglie et de l'évêque d'Orléans.

**BESNARD** (PIERRE-CHARLES-EMMANUEL), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, n'a laissé de traces de son passage ni dans l'une ni dans l'autre des deux assemblées dont il fit partie, comme représentant de l'île de la Réunion. Il avait été élu membre de la Convention, le 6 octobre 1793, avec 8 voix seulement sur 14 votants. Le 4 brumaire an IV, il entra d'office au Conseil des Anciens comme député des colonies. Il logeait alors à Paris, « rue Montmartre n<sup>o</sup> 115 : » c'est le seul document recueilli sur son compte.

**BESNARD** (JEAN-CHARLES), représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Vire (Calvados), le 23 novembre 1802, mort à Paris, le 8 mai 1849, était fils d'un boucher de Vire et exerçait lui-même dans cette ville la profession d'agent d'affaires. En 1848, le gouvernement provisoire l'y nomma sous-commissaire de la République: puis le département du Calvados l'envoya, le 23 avril, par 66,783 voix, siéger à l'Assemblée constituante. Il ne s'y fit nullement remarquer, et, jusqu'à l'époque de sa mort, survenue avant la fin de la session, il se borna à voter avec la majorité de droite: le 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 25 septembre, contre l'impôt progressif; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 25 novembre, pour l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac; le 28 décembre, contre la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; le 2 mai, contre l'amnistie des transportés.

**BESNARD** (HENRI), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Pontchartrain (Seine-et-Oise), le 12 septembre 1833, n'avait obtenu d'autres honneurs que ceux des concours agricoles de son département, quand il fut élu représentant de l'Eure à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 7<sup>e</sup> sur 8, avec 38,735 voix (59,749 votants, 122,706 inscrits). Dès le début, il siégea au centre gauche, se prononça en faveur d'une République conservatrice, et renouvela cette déclaration à l'époque où les royalistes travaillaient à la restauration monarchique: « Une République constitutionnelle, écrivait-il à ses électeurs, donnant à nos institutions libérales une nouvelle garantie de durée, me paraît aujourd'hui encore la seule forme de gouvernement réalisable. » M. Henri Besnard vota: le 1<sup>er</sup> mars 1871, pour la paix; le 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; le 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 3 février 1872, contre le retour de

l'Assemblée à Paris; le 24 mai 1873, contre la démission de Thiers; le 19-20 novembre, contre la prorogation des pouvoirs de Mac-Mahon; le 29 juillet, pour la dissolution de l'Assemblée; le 20 janvier 1874, contre la loi des maires; le 30 janvier 1875, pour l'amendement Wallon; le 25 février, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'abstint de voter; le 16 mai 1871, sur les prières publiques; le 4 décembre, sur le maintien de l'état de siège; le 11 février 1875, sur l'amendement Pascal Duprat (institution d'un Sénat nommé par le suffrage universel.)

**BESNARD-DUCHÊNE** (GUILLAUME), député à l'Assemblée constituante de 1789, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Montebourg (Manche), le 26 septembre 1747, mort à Saint-Vaast-la-Hougue (Manche), le 29 août 1826, lieutenant particulier au bailliage de Valognes, se déclara avec modération pour les principes de 1789, et fut élu, le 28 mars, député du tiers aux Etats-Généraux; il ne prit jamais la parole dans l'Assemblée. Devenu plus tard, en l'an VIII, commissaire du tribunal civil de Valognes, il reparut à la Chambre des Cent-Jours, le 11 mai 1815, comme représentant de la Manche, puis retourna, après la session, dans son département d'origine, où il mourut.

**BESQUET** (JEAN-LOUIS-AGUSTIN), député au Corps législatif en l'an XII, né au Puy (Haute-Loire), le 17 décembre 1746, mort en 1808, fut, le 29 thermidor an XII, désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département de la Haute-Loire; il y soutint le gouvernement impérial. Précédemment, il avait été juge de paix, maire de la ville du Puy et président de l'assemblée du canton.

**BESSE** (JACQUES-JOSEPH), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Trélon (Nord), le 29 août 1747, mort à une date inconnue, étant curé de Saint-Aubin (Nord), fut élu, le 17 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage d'Avonnes. Il se réunit au tiers-état, et prêta le serment civique.

**BESSE DE LA ROMIGUÈRE** (PIERRE-ALEXANDRE-CHARLES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Cahors (Lot), le 9 décembre 1775, mort à Cahors, le 18 janvier 1854, fut élu, le 15 mai 1815, par le collège de département du Lot, membre de la Chambre des représentants. Sa courte carrière parlementaire fut sans intérêt. Magistrat, il avait été nommé, le 1<sup>er</sup> février 1808, juge de paix du canton de Saint-Géry, et était devenu, le 9 juillet 1811, vice-président du tribunal de Cahors. La Restauration lui donna de l'avancement: il fut président du même tribunal le 9 avril 1816, et conserva ce poste après 1830, pendant le règne de Louis-Philippe. En 1851, il avait le titre de président honoraire. — Chevalier de la Légion d'honneur.

**BESSE-LAMOTHE** (RAYMOND), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Bourg-sur-Gironde (Gironde), le 30 mai 1816, mort à Lavaur (Tarn), le 20 août 1856, était propriétaire dans cette ville, lors de son élection sur la liste des républicains démocrates-socialistes, comme représentant du peuple à la Législative. Il passa, le 6<sup>e</sup> sur 8, avec 45,709 voix (79,583 votants, 107,875 inscrits), fit partie du groupe de la Montagne, et vota avec la minorité contre l'expédition de Rome et contre tou-

tes les lois de réaction. Il protesta contre le Deux-Décembre.

**BESSIÈRES** (FRANÇOIS), frère aîné du maréchal, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Montauban, (Tarn-et-Garonne), le 22 avril 1755, mort à Montauban, le 25 septembre 1825, suivit la carrière militaire. Il était général de division dès 1793. Mis à la retraite en 1811, il reprit de l'activité pendant les Cent-Jours, où il fut maire de Montauban et membre de la Chambre des représentants (13 mai 1815), comme élu de l'arrondissement de Montauban. Remis une seconde fois à la retraite en octobre 1815, il mourut sous la Restauration.

**BESSIÈRES** (HENRI-GÉRAUD-JULIEN, CHEVALIER), cousin-germain du maréchal, député de 1827 à 1831, de 1834 à 1837, et pair de France, né à Gramat (Lot), le 30 juillet 1777, mort à Paris, le 30 juillet 1840, fut admis, sur la recommandation de son parent, à faire partie de l'expédition d'Egypte en qualité d'adjoind à la commission des sciences. Comme il revenait en France, il fut pris, avec MM. Pouqueville, de l'Institut, Poitevin, colonel du génie, et Carbonnel, chef d'escadron d'artillerie, par un corsaire de Tripoli. Après une assez longue captivité à Janina, Corfou et Constantinople, il parvint à s'évader avec ses compagnons, fut repris, et enfin remis en liberté, à la sollicitation des ambassadeurs de Russie et d'Angleterre. Rentré dans sa patrie, il fut nommé directeur des droits réunis dans le département des Hautes-Alpes (1803). L'année suivante, il débuta dans la diplomatie avec une mission auprès d'Ali, pacha de Janina, dont il avait été l'esclave au cours de sa mésaventure précédente. Il devint ensuite consul général à Venise, commissaire impérial à Corfou, intendant de la Navarre en 1810, puis intendant de l'armée et des provinces du Nord de l'Espagne. Après la perte de la bataille de Vittoria, Julien Bessières revint en France, et fut fait préfet du Gers, le 16 décembre 1813; il avait été créé antérieurement membre de la Légion d'honneur et chevalier de l'Empire. Bessières ne fit point de difficulté de servir la Restauration, accepta (15 juillet 1814) la préfecture de l'Aveyron, souscrivit pour la statue de Henri IV, et, lors des événements du mois de mars 1815, envoya une adresse dans laquelle il renouvelait son serment de fidélité au roi. C'est probablement ce qui l'empêcha d'être compris dans les premières promotions faites par Napoléon pendant les Cent-Jours. Néanmoins, au mois d'avril, cédant aux sollicitations des protecteurs de Bessières, l'empereur lui confia encore la préfecture de l'Ariège, poste délicat entre tous, parce que le duc d'Angoulême devait, dit-on, pénétrer par ce département frontière. Bessières eut beau, dans cette situation difficile, se ménager autant que possible pour l'avenir, il n'évita pas, lors de la seconde Restauration, une disgrâce méritée. Il perdit sa place, et resta sans fonctions jus qu'en 1818. Mais il finit par rentrer en faveur, fut nommé maître des requêtes, attaché au comité de liquidation des créances étrangères, et bientôt promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. En même temps il siégea à la Chambre des députés.

Une première candidature posée par lui, le 9 mai 1822, auprès des électeurs de la Dordogne, avait échoué à quelques voix près. Le 17 novembre 1827, il réussit, dans le 4<sup>e</sup> collège de ce

département Sarlat à l'emporter, avec 140 voix (151 votants, 181 inscrits) sur M. Daussel, (32 voix); il fut réélu, le 23 juin 1830, par 94 voix contre 59 à M. de Mirandol. Il siégea parmi les royalistes constitutionnels, et vota constamment pour le ministre Martignac. Dans la séance du 17 février 1828, il prononça un grand discours à l'occasion des élections du Lot, pour dénoncer la violence employée par le préfet de ce département envers les électeurs: « Conçoit-on, s'écria-t-il, le gouvernement représentatif comme étant fait dans le but unique de représenter seulement l'administration, et toujours la même? Ecartez d'abord, disait-on aux électeurs, ceux qui nous ont déçu, et nommez ceux que nous nommerions à votre place: vous les connaissez, vous les avez vus faire; et, quant à ceux que vous ne vous recommandons pas, soyez tranquilles, ils ont la paire... etc. » Lors de l'avènement de M. de Polignac au pouvoir, il vota l'adresse des 221. Il adhéra à la révolution de Juillet et au gouvernement de Louis-Philippe, fut battu aux élections de 1831 par M. Mérilhou, et ne revint à la Chambre que le 21 juin 1834, comme l'élu de deux collèges, le 3<sup>e</sup> collège du Lot (Figeac), où il avait obtenu 120 voix contre 107 à M. Laronille, et la circonscription de Sarlat, où il avait, par 154 voix contre 75, regagné son siège sur M. Mérilhou. Membre de la majorité conservatrice, il prêta son appui aux lois de septembre, au projet de disjonction, en un mot à toutes les propositions ministérielles. La croix de commandeur de la Légion d'honneur, et enfin la dignité de pair, que lui conféra l'ordonnance du 3 octobre 1837, mirent le comble à sa fortune politique.

**BESSIÈRES** (CHARLES-PIERRE), cousin du précédent, député de 1837 à 1842, né à Gramat (Lot), le 17 juin 1792, était, depuis plusieurs années chef de bataillon « en traitement de réforme », lorsqu'il fut, le 4 novembre 1837, élu à la place de son parent, Julien Bessières passé à la Chambre haute, député du 3<sup>e</sup> collège du Lot (Figeac), par 165 voix (245 votants, 326 inscrits). Il était le candidat de l'administration. Aussitôt après son élection, il fut remis en activité de service. M. Ch. Bessières soutint la politique conservatrice et le ministre Molé; il fut réélu, le 2 mars 1839, mais rentra dans la vie privée au renouvellement de 1842.

**BESSIÈRES** (NAPOLÉON, DUC D'ISTRIE), pair de France, né à Paris, le 2 août 1802, mort à Arnouville (Seine-et-Oise), le 21 juillet 1856, était le fils du célèbre maréchal Jean-Baptiste Bessières, duc d'Istrie (1768-1813) qui mourut la veille de la bataille de Lutzen. Le maréchal, sans fortune, n'avait laissé à sa famille que des dettes. L'empereur écrivit alors à sa veuve que les enfants du duc d'Istrie « hériteraient de l'affection qu'il portait à leur père », et, en effet, il inscrivit à Sainte-Hélène, sur son testament, le jeune duc d'Istrie pour un don de 100,000 francs. Napoléon Bessières fut, le 28 juin 1828, nommé pair de France par le gouvernement de la Restauration. Il siégea à la Chambre haute sous le gouvernement de Louis-Philippe, qu'il soutint de ses votes jusqu'à la révolution de Février.

**BESSON** (ALEXANDRE), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention nationale, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Amancey (Doubs), le 15 mai 1758, mort à

Amancey, le 29 mars 1826, exerçait la profession de notaire à l'époque de la Révolution; il fut nommé, en 1790, administrateur du département du Doubs, et, le 30 août 1791, élu député de ce département à l'Assemblée législative, où il siégea dans la majorité, et passa d'ailleurs inaperçu. Elu membre de la Convention par le département du Doubs, le 6 septembre 1792, avec 209 voix sur 312 votants, il fit partie de la Montagne, et vota la mort du roi en ces termes: « Toute raison d'Etat me paraît inutile au moins et même dangereuse; nos armées seules peuvent imposer à nos ennemis extérieurs, et notre fermeté à ceux du dedans. La loi et la politique condamnent Louis à la mort; je vote pour la mort. » En 1793, il contribua à faire rendre un décret tendant à accélérer la vente des biens des émigrés, et l'année suivante il fit porter un autre décret sur la vente de leur mobilier. Après le neuf thermidor, envoyé en mission dans les départements du Jura, de la Haute-Marne, de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, il réussit à rétablir dans cette dernière région la tranquillité publique, et, de concert avec son collègue Boussion, écrivit à l'Assemblée (floral an III): « Nous nous faisons un devoir de vous annoncer que les mesures que nous avons prises ont parfaitement rempli les vues de la Convention nationale et les nôtres. L'exécution des lois et la justice prendront la place de la vengeance anarchique et atroce que les royalistes perfides avaient su inspirer un instant à des jeunes gens égarés... » Le 2 fructidor, il rendit compte de l'accomplissement de sa tâche à Bordeaux: « Le meilleur esprit républicain, dit-il, anime ses habitants. Cependant, cette commune intéressante a été plusieurs fois l'objet des tentatives de la malveillance, surtout depuis l'époque de la descente des émigrés à Quiberon jusqu'à celle de leur entière défaite; mais, toutes les fois qu'elle est parvenue à égarer quelques citoyens, il a suffi de leur remettre sous les yeux les principes pour rétablir le calme... etc. »

Alexandre Besson passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents, où l'envoya le département du Doubs, par 148 voix sur 220 votants. Là, il appuya l'affermage des salines, combattit l'aliénation des forêts nationales, et fit adopter diverses dispositions relatives à l'établissement de la nouvelle administration forestière. Il ne fut investi, sous le Consulat et sous l'Empire, d'aucune fonction publique, et reparut en 1815, comme électeur du département du Doubs, à la Fédération du Champ de mai. Atteint, à la Restauration, par la loi rendue contre les régicides, il fut obligé de chercher un asile à l'étranger, puis il revint mourir dans son pays.

**BESSON** (CLAUDE-LOUIS), député au Corps législatif en 1807, né à Seyssel (Ain), le 27 août 1752, mort à une date inconnue, propriétaire à Seyssel, fut caissier général aux Etats de Bourgogne, puis administrateur des Messageries. Le Sénat conservateur l'admit, le 7 mars 1807, au nombre des députés au Corps législatif. Il y figura jusqu'en 1811, comme représentant du département de l'Ain.

**BESSON** (LOUIS-EDOUARD), fils du précédent, pair de France, né à Dijon (Côte-d'Or), le 9 juin 1783, mort à Paris, le 19 janvier 1865, fut élève de l'École polytechnique et entra fort jeune dans la vie publique. Auditeur au Conseil d'Etat, de l'an X jusqu'en 1809, il devint, le 13 avril 1812, sous l'administration du comte Frochot, secré-

taire général de la préfecture de la Seine. Les événements de 1815 interrompirent sa carrière. Il succéda alors à son père comme administrateur des Messageries royales, puis, ayant été nommé, après la révolution de Juillet, membre du conseil général de la Seine, il en fut plusieurs fois le président. C'est à cette fonction et à l'attachement dont il y fit preuve pour le gouvernement d'alors, qu'il dut son élévation (11 octobre 1832) à la pairie. Sous l'empire de la loi portant organisation départementale et municipale de la Seine et de Paris, il fut constamment nommé par son arrondissement (le 3<sup>e</sup>) membre du conseil municipal en même temps que du conseil général. Il fut aussi colonel de la garde nationale et commandeur de la Légion d'honneur. Dans la Chambre des pairs, il vota selon les vœux du pouvoir. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée.

**BESSON (PAUL-XAVIER)**, député à l'Assemblée nationale de 1871, né à Lons-le-Saulnier (Jura), le 5 juin 1831, docteur en droit depuis 1860, et avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat depuis 1867, défendit en cette qualité, et avec succès, les Dominicains contre un frère du P. Lacordaire, dans le procès relatif à la succession de ce dernier. Il se présenta dans son département d'origine aux élections du 8 février 1871, et fut élu, le 3<sup>e</sup> sur 6, par 27,738 voix sur 49,963 votants et 89,769 inscrits. Dès le 19 septembre 1870, alors qu'il était question de la convocation d'une Assemblée constituante, il avait sollicité les suffrages de ses concitoyens dans une profession de foi où il disait : « Je n'ai à briser aucune attache à aucun régime pour me dévouer, sous la forme acceptée de la nation, au salut et à la prospérité de la France. Etant de ceux qui ont gémi douloureusement du pouvoir arbitraire et sans contrôle, je n'imputerai pas à la République les embarras qui naîtront pour elle d'une situation qu'elle n'a pas faite. Je la servirai loyalement... » Son attitude à l'Assemblée nationale ne parut pas justifier ces déclarations, et M. Besson, qui s'était assis d'abord au centre gauche, passa successivement au centre droit, à la droite et à l'extrême droite. Il vota *pour* la paix (1<sup>er</sup> mars 1871), *contre* l'abrogation des lois d'exil (8 juin), *contre* la pétition des évêques « sur la situation intolérable faite au souverain pontife » (22 juillet), *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée (30 août), *contre* le retour des ministères à Paris (8 septembre), *contre* le retour de la Chambre à Paris (2 février 1872), *contre* le service de trois ans (8 juin), *pour* l'acceptation de la démission de Thiers (24 mai 1873), *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon (19 novembre), *pour* le maintien de l'état de siège (4 décembre), *pour* l'admission à titre définitif dans l'armée des princes d'Orléans (28 mars 1874), *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles (25 février 1875).

M. Besson a pris deux fois la parole à l'Assemblée : le 11 juillet 1871, dans la discussion relative à l'organisation et aux attributions des conseils généraux, il déposa un amendement demandant que tous les députés fissent partie de droit des conseils généraux, l'amendement fut repoussé ; le 15 mai 1872, dans la discussion du projet de loi sur le droit d'association, il réclama une très grande liberté pour les associations religieuses. Il figura, en juin 1873, au pèlerinage de Paray-le-Monial. Candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il échoua, et quitta la vie politique.

L'année d'avant, il avait eu à soutenir et

avait gagné contre son beau-père, M. Bréan, un procès qui eut quelque retentissement, au sujet du testament considérable fait en sa faveur par sa femme, morte peu de temps après son mariage.

**BÉTHISY (CHARLES, MARQUIS DE)**, député de 1815 à 1816, de 1820 à 1823 et pair de France, né à Paris, le 9 août 1770, mort à Paris, le 24 septembre 1827, d'une ancienne famille du Valais, suivit la carrière des armes : capitaine de cavalerie en 1788, il émigra en 1791, revint combattre dans les rangs des Vendéens, reçut la croix de Saint-Louis, et fit la campagne de Hollande (1794-1795), comme lieutenant-colonel des hussards de Rohan. A la rentrée des Bourbons, il fut nommé lieutenant dans les gardes du corps, et bientôt maréchal de camp et gouverneur des Tuileries. Elu député, le 22 août 1815, dans le collège de département du Nord, par 109 voix sur 195 votants et 298 inscrits, il prit la parole, en décembre suivant, dans la discussion de la loi dite d'amnistie, et demanda, malgré les ministres et contre le désir exprimé par le roi, le bannissement perpétuel des régicides, qui fut voté à la presque unanimité. Deux jours après, il fut nommé président du deuxième bureau de la Chambre, et le 10 janvier 1816, gouverneur militaire de la douzième division. Réélu dans le même collège, le 13 décembre 1820, et dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral du Nord (Hazebrouck), le 13 novembre 1822, il continua de voter avec les ultras ; ce fut lui qui cria à la Chambre : « Vive le roi quand même ! » Pronu, le 23 juillet 1823, au grade de général de division, il fut élevé à la pairie le 23 décembre suivant.

**BÉTHISY (ALFRED-CHARLES-GASTON, MARQUIS DE)**, fils puîné du précédent, pair de France, né à Paris, le 10 mars 1813, mort à Paris, le 7 février 1881, se vit, dès qu'il eut atteint l'âge fixé par la loi, admis à siéger dans la Chambre haute, le 8 janvier 1846, par droit héréditaire. Son frère aîné, le marquis Richard de Béthisy, était mort le 25 septembre 1830, à l'âge de 21 ans, à son retour d'Alger, où il avait servi comme officier de cavalerie. Il garda jus qu'en 1848 le titre et les fonctions de pair de France.

**BÉTHISY DE MÉZIÈRES (HENRI-BENOÎT-JULES DE)**, oncle du précédent, député aux Etats-Généraux de 1789, né au château de Mézières (Somme), le 28 juillet 1744, mort à Londres (Angleterre), le 8 août 1817, entra dans les ordres, devint vicaire général de l'archevêque de Reims, Talleyrand-Périgord, puis évêque d'Uzès (16 janvier 1780). Elu député du clergé aux Etats-Généraux, le 30 mars 1789, par la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire, il vota avec la majorité de son ordre, consentit, dans la nuit du 4 août, à l'abandon des dîmes, mais résista à la reprise des biens du clergé par l'Etat, et protesta, au nom du droit sacré de la propriété, contre l'injustice et l'inutilité de la vente de ces biens « dont la valeur avait été fort exagérée. » Il s'éleva également contre la constitution civile du clergé, et fut du nombre des 300 membres qui refusèrent de voter sur cette question. Emigré en 1792, puis rentré en France en 1793, il n'y fit qu'un court séjour, et passa à Bruxelles, puis à Londres. De là, il protesta, en 1803, contre le Concordat, refusant au pape le pouvoir de le conclure, et ne rentra en France qu'en 1814. Mais la Restauration

ration, obligée à certains ménagements, l'avant accueilli froidement, il retourna à Londres. Louis XVIII ayant demandé la démission de tous les évêques réfugiés, M. de Béthisy fit une réponse dilatoire, se réservant « de juger par lui-même de l'utilité de cette démarche. »

**BETHMONT** (ENGÈNE), député de 1842 à 1848, représentant à l'Assemblée constituante de 1848, et ministre, né à Paris, le 12 mars 1804, mort à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1869, était fils d'un boulanger de la rue du Pont-aux-Choux, au Marais. Il fit ses études chez les Oratoriens de Juilly, qui l'admirent gratuitement, ses parents ayant eu des revers de fortune, et se voua d'abord à l'enseignement; mais bientôt entraîné vers le barreau, et reçu avocat en 1827, il débuta au palais l'année suivante, et acquit rapidement une brillante réputation en plaidant plusieurs affaires de cour d'assises. Après la révolution de 1830, Eugène Bethmont, qui ne cachait point ses tendances libérales, défendit souvent les écrivains de l'opposition, les publicistes de la *Caricature*, du *Charivari*, etc. Son nom se trouva mêlé, comme avocat, à presque tous les grands procès politiques de l'époque, tels que ceux de la conspiration du pont des Arts, de la Société des Amis du peuple, de l'émeute de Saint-Germain-l'Auxerrois; dans le terrible accident du chemin de fer de Saint-Germain où périt Dumont-d'Urville, il défendit la Compagnie de l'Ouest. Il faisait partie du conseil de l'ordre, quand les électeurs de la 8<sup>e</sup> circonscription de Paris l'envoyèrent, le 8 juillet 1842, siéger à la Chambre des députés, par 559 voix (1,985 votants et 1,223 inscrits, contre 524 accordées à Beudin, député conservateur sortant; de suite il prit place au premier rang des orateurs de l'opposition. Dans la session de 1842-1846, il intervint spécialement dans les questions d'économie politique et de travaux publics, et sut y faire preuve, écrit un biographe de 1846, « d'une souplesse de talent et d'une portée dans l'esprit que ses admirateurs eux-mêmes ne lui supposaient pas. Dans les questions de chemins de fer, M. Bethmont a parlé mieux qu'un ingénieur, dans les questions de finances mieux qu'un économiste, et à plusieurs reprises la Chambre entraînée a voté selon l'avis de M. Bethmont. » Il prit une part active, soit dans les bureaux, soit à la tribune, aux projets de loi sur les brevets d'invention, sur les prisons, sur les irrigations, sur les eaux minérales, sur les caisses d'épargne, etc. A propos du régime pénitentiaire, qui soumettait les prévenus à la cellule, il demanda, avec M. Maurat-Ballage, que le tourment de la solitude fût au moins épargné à ceux dont la loi présume l'innocence: « Prenez garde, dit-il, à la situation des prévenus innocents. J'en ai vu, messieurs, j'en ai vu plus d'un. Je les ai vus prévenus pour ces fautes que les agitations politiques font naître, je les ai vus rechercher presque la société des misérables, quand ils manquaient de toute autre société. C'est que dans une âme, même dépravée, il reste toujours de l'homme, à qui Dieu a donné un cœur qui sait compatir à vos maux. »

Il repoussa, avec toute la gauche, l'indemnité Pritchard (1845), flétrit avec Odilon Barrot le système de corruption électorale reproché alors au ministère, vota avec Vivien contre l'arbitraire de la rétribution des annonces judiciaires, et avec Rémusat pour la réforme parlementaire et la diminution du nombre des députés fonctionnaires. Lors des élections générales du 1<sup>er</sup> août 1846, le ministère combattit

vivement la réélection de Bothmout, et réussit à le faire échouer: M. Beudin, l'ancien député, fut réélu par le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Mais les électeurs du 1<sup>er</sup> collège de la Charente-Inférieure (La Rochelle) vengèrent Bethmont de cet échec, le 10 octobre de la même année. Il revint donc à son banc d'opposant, et pendant la législature qui se termina par la révolution de Février, n'épargna pas les attaques au parti doctrinaire. Il fut un des signataires de la proposition de mise en accusation du ministère Guizot. Au lendemain de la révolution de Février, un des premiers actes du gouvernement provisoire fut la nomination de Bethmont comme « ministre provisoire au commerce » (24 février 1848). Il échangea ensuite ce portefeuille contre celui des cultes dans le ministère du 11 mai, formé par la commission exécutive, et plus tard contre celui de la justice dans le cabinet nommé le 28 juin par Cavaignac, président du Conseil et chef du pouvoir exécutif.

Le 23 avril, Bethmont avait été élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante par les départements de la Seine, de la Charente-Inférieure et de l'Indre. Il opta pour l'Indre, qui lui avait donné 40,534 voix sur 60,569 votants et 71,004 inscrits. Républicain modéré, il s'associa, tant comme ministre que comme représentant, à la politique du général Cavaignac, et vota: 26 mai 1848, pour le bannissement de la famille d'Orléans; 25 septembre, contre l'impôt progressif; 7 octobre, contre l'amendement Grévy, et 2 novembre, contre le droit au travail; mais l'état de sa santé, qui l'avait tenu le plus souvent éloigné des séances, l'obligea, le lendemain de ce dernier vote (3 novembre) à donner sa démission de représentant. Bethmont s'était effacé un peu pendant cette session. « Admirable, a écrit son panégyriste, M. Barboux, dans un conseil passible par la pénétrante sagacité de ses lumières, il devait singulièrement souffrir au milieu d'une assemblée orageuse. » La Constituante l'avait nommé l'un de ses vice-présidents. Plus tard, lorsque la même assemblée fut appelée par la Constitution à élire les membres du Conseil d'Etat, le nom de Bethmont sortit de l'urne (11 avril 1849) avec les deux tiers des suffrages. Le choix des conseillers, ses collègues, lui déléguèrent la présidence de la section d'administration, puis du comité des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, et le délégua près du conseil supérieur de l'instruction publique. Bethmont refusa du prince président l'offre de former un ministère, et resta conseiller d'Etat jusqu'au 2 Décembre 1851. Il protesta avec ses collègues contre le coup d'Etat, et échappa aux recherches de la police en se réfugiant chez son ami, M. Bugnet, professeur à l'Ecole de droit; il reprit sa place au barreau et n'accepta jusqu'à sa mort aucune fonction.

**BETHMONT** (PAUL-LOUIS-GABRIEL), fils du précédent, député au Corps législatif de 1865 à 1870, représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et député de 1876 à 1882, né à Vitry-sur-Seine (Seine), le 12 octobre 1833, après avoir fait ses études à Paris, débuta brillamment au barreau, et, sur sa réputation, sans se porter candidat, eut aux élections du 1<sup>er</sup> juin 1863, 227 voix dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Charente-Inférieure (Rochefort), où il a des propriétés; le candidat officiel, M. Roy-Bry, fut élu par 12,831 voix contre 8,601 à M. Dufaure, candidat de l'opposition. M. Roy-Bry étant décédé, les électeurs furent convoqués le 8 janvier 1865, pour nommer son remplaçant, et don-

nèrent à M. Bethmont, candidat de l'opposition, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin (22 janvier), 13,317 voix sur 22,872 votants et 29,576 inscrits, contre 9,463 voix à M. Leclerc, candidat bonapartiste; il entra, deux mois après, au conseil général de la Charente-Inférieure. A la Chambre, il siégea au centre gauche et prit fréquemment la parole surtout sur les questions relatives à la marine. En juin 1865, il demanda, par amendement à la loi du budget, la suppression des conseils de préfecture qui jugent les actes de l'administration tout en en faisant eux-mêmes partie, et leur remplacement par la juridiction des tribunaux ordinaires, des conseils généraux et municipaux, selon le cas. L'amendement fut repoussé comme contraire au principe de la séparation des pouvoirs. Il fut aussi membre de la commission de la marine marchande.

Candidat aux élections du 24 mai 1869, il inscrivit dans sa profession de foi : « L'ordre et la liberté avec l'empereur », fut élu par 13,328 voix sur 25,608 votants et 30,405 inscrits, contre MM. Guillemain (11,321 voix) et Cordier (698), et, au moment du plébiscite de 1870, fut des *dix-sept* qui se séparèrent de la « gauche fermée », et déclarèrent qu'ils revendiquaient la liberté « sans faire ni vouloir faire aucune révolution ». Pendant le siège de Paris, il s'engagea comme volontaire dans un bataillon de marche de la garde nationale. La Charente-Inférieure l'envoya siéger à l'Assemblée de Bordeaux, le 8 février 1871, le 2<sup>e</sup> sur 10, par 86,183 voix sur 105,000 votants et 148,277 inscrits; il siégea au centre gauche, qu'il présida; inscrit aussi à la gauche républicaine, il fut plusieurs fois secrétaire de l'Assemblée, et occupa fréquemment la tribune dans les discussions du budget, de la loi militaire, etc. Il vota *pour* la paix, s'abstint sur les prières publiques, se prononça *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté sur les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution de l'Assemblée, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles.

Réélu le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Rochefort, par 6,844 voix sur 13,380 votants et 17,377 inscrits, contre M. Georges Roche (6,407 voix), et nommé vice-président de la Chambre le 13 mars, puis membre de la commission du budget et président de la commission des ports, il déposa avec M. Houyvet, en novembre, lors de la discussion de la proposition Gatineau demandant la cessation de poursuites pour faits de la Commune, un contre-projet portant que la prescription serait acquise à tout individu qui n'aurait encore été l'objet d'aucune poursuite; le principe du contre-projet fut adopté. Hostile au ministère de Broglie, il fut chargé, en juin 1877, de développer le premier l'interpellation déclarant que « la présence du cabinet au pouvoir compromettait la paix intérieure et extérieure », interpellation qui aboutit au refus de confiance des 363 et à la dissolution. Il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 7,726 voix sur 14,843 votants et 17,901 inscrits, contre M. Georges Roche, candidat du maréchal de Mac-Mahon. Nommé premier président de la Cour des comptes, le 23 octobre 1880, il fut, de ce chef, soumis à la réélection, et élu, le 12 décembre 1880, par 9,277 voix sur 13,553 votants et 18,698 inscrits. Aux élections générales du 21 août 1881, son mandat lui fut encore renou-

velé par 7,706 voix sur 10,635 votants et 19,221 inscrits, contre 1,923 voix données à M. Capoulin, mais il donna sa démission le 6 mars 1882, pour se consacrer entièrement à ses fonctions de premier président de la Cour des comptes. Chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 8 juillet 1886.

**BÉTHUNE** (JACQUES-LAURENT), député au Conseil des Cinq-Cents, né en 1733, mort à Paris, le 14 janvier 1799, était juge au tribunal civil du département du Nord; il entra au Conseil des Cinq-Cents le 25 germinal an VI comme député du Nord, et ne joua aucun rôle dans cette Assemblée.

**BÉTHUNE** (GASTON-MAXIMILIEN-LOUIS-ÉUGÈNE, COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Compiègne (Oise), le 15 septembre 1813, fut d'abord page de Charles X et suivit la carrière militaire; il entra à l'École de Saint-Cyr en 1831, et donna sa démission d'officier de cavalerie en 1842, pour diriger la gestion de ses grandes propriétés des Ardennes. Il fut nommé, en 1843, commandant de la garde nationale de Mézières, contribua à la création des courses de Nice, dont il fut président en 1868, et accepta avec dévouement les difficiles et pénibles fonctions de maire de Mézières au moment de l'entrée en France des armées Allemandes, qui bombardèrent cette ville et l'occupèrent quelque temps après. Élu, le 8 février 1871, représentant des Ardennes à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> et dernier de la liste, par 16,715 voix sur 57,130 votants et 90,265 inscrits, il siégea à droite, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat de Mac-Mahon, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* la dissolution de la Chambre, *contre* l'amendement Wallon, et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, M. de Béthune échoua avec 181 voix contre 439 accordées à M. Toupet des Vignes, élu. Il renonça alors à la vie politique et ne se représenta pas aux élections législatives du 20 février suivant; les électeurs de l'arrondissement de Mézières lui donnèrent pourtant encore 219 voix. M. de Béthune a été président du conseil général des Ardennes, où il entra, pour le canton de Mézières, le 8 octobre 1871.

**BÉTHUNE DE SULLY** (ARMAND-LOUIS, MARQUIS), député au Corps législatif de 1810 à 1814, né à Paris, le 20 janvier 1756, mort à une date inconnue, propriétaire et maire de Chabris, descendait de Quesnes de Béthune, un des ancêtres de Sully. Les Béthune, comtes de Solles et de Charost, s'étaient établis dans le Berry sous Henri IV; Armand-Louis Béthune de Sully appartenait à la branche cadette de la famille. Il fut désigné, le 10 août 1810, comme député de l'Indre par le Sénat conservateur. Il quitta le Corps législatif en 1814, à la dissolution, sans y avoir joué un rôle personnel.

**BETTING DE LANCASTEL** (MICHEL-ÉUSÈBE-MATHIAS), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Saar-Union (Bas-Rhin), le 5 mars 1797, mort à Paris le 18 février 1863, était négociant et membre du conseil municipal de Nantes en 1849. Précédemment il

avait rempli les fonctions de vice-président du conseil d'administration du chemin de fer de Tours à Nantes, de président de la chambre de commerce de Nantes, de secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, puis de directeur général de l'intérieur à l'île Bourbon. Après son départ de l'île, en souvenir de son administration, le nom de Lan-castel fut donné à un des canaux de la colonie. Élu représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 11, par 69,225 voix, il siégea à droite et vota l'expédition de Rome, ainsi que les lois nouvelles sur la liberté de l'enseignement et sur la réforme du suffrage universel.

**BEUDIN** (JACQUES-FÉLIX), député de 1837 à 1842 et de 1846 à 1848, né à Paris le 2 avril 1796, mort à Paris, le 6 septembre 1850, était banquier et lieutenant-colonel dans la garde nationale. Il fut élu député du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le 4 novembre 1837, par 436 voix sur 815 votants et 985 inscrits, et réélu par la même circonscription le 2 mars 1839. S'il faut en croire les biographes parlementaires du temps, il avait été choisi à défaut d'autres concurrents de la même nuance, comme un homme très constitutionnel, très modéré, très indépendant. « M. Beudin, ajoute l'un d'eux, a bien prouvé aux électeurs qu'ils s'étaient trompés, car il a appuyé un cabinet violent et antiparlementaire. » Il fit partie, jusqu'en 1842, de la majorité conservatrice de la Chambre des députés, fut, aux élections de cette année, remplacé par M. Bethmont qui obtint 550 voix contre 524, et battit à son tour son concurrent libéral, le 1<sup>er</sup> août 1846. Il soutint dès lors jusqu'à la révolution de Février le ministère Guizot.

**BEUGNOT** (JACQUES-CLAUDE, COMTE), député à l'Assemblée législative de 1791, puis de 1816 à 1820, et pair de France, né à Bar-sur-Aube (Aube), le 25 juillet 1761, mort à Bagneux (Seine), le 24 juin 1835, était, avant la Révolution, lieutenant-général du présidial de Bar-sur-Aube. Nommé, en 1790, procureur-général syndic de son département, il fut élu député de l'Aube à l'Assemblée législative, le 8 septembre 1791, par 223 voix sur 350 votants, et siégea parmi les constitutionnels. En arrivant à Paris, il fréquenta Danton, mais fut bientôt effrayé de son énergie. Danton disait à son collègue Courtois : « Ton grand Beugnot n'est qu'une dévote ; il n'y a rien à faire de lui. » A l'Assemblée, il prit assez souvent la parole, pour provoquer une demande d'explications à l'empereur sur le traité de Pilnitz, pour combattre l'élection par le peuple des agents de la trésorerie, proposition de Condorcet, pour dénoncer Marat comme l'assassin du général Dillon, et pour le faire décréter d'accusation. Cette attitude lui valut la haine de la gauche ; on ne le revit plus à l'Assemblée après le 10 août 1792 ; il fut emprisonné à la Force en 1793, et n'en sortit qu'après le 9 thermidor. Il ne reparut qu'après le 18 brumaire, comme conseiller intime de Lucien Bonaparte ministre de l'intérieur, qui le chargea de choisir les préfets du nouveau régime. Beugnot prit pour lui-même la préfecture de Rouen (11 ventôse an VIII), qu'il quitta, le 11 mars 1806, pour entrer au Conseil d'Etat, après avoir été nommé membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII. Chargé de l'organisation du nouveau royaume de Westphalie (1807), il fut nommé ministre des Finances du roi Jérôme, puis administrateur du grand-duché de Berg (1808), chevalier de l'Empire (6 juin de la même année), officier de la Légion d'honneur (3 dé-

cembre 1809) et comte de l'Empire (24 février 1810). En 1813, il fut rappelé en France et envoyé préfet à Lille ; en 1814, le gouvernement provisoire le nomma ministre de l'intérieur. Ce fut à ce moment que, sur la demande de Talleyrand, il rédigea pour le *Moniteur* une allocution au nom du comte d'Artois à son entrée à Paris. L'allocution était longue ; Talleyrand n'en conserva que la phrase : « Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus », contre laquelle le comte d'Artois protesta, mais qui fit fortune. Beugnot échangea ses fonctions, par ordre de Louis XVIII, contre celles de directeur général de la police ; par une ordonnance du 7 juin 1814, Beugnot rétablit les processions et le repos obligatoire du dimanche, « considérant que l'observation de jours consacrés aux solennités religieuses est une loi qui remonte au berceau du monde. » Le gouvernement royal pensa avoir ailleurs meilleur emploi de son zèle et lui confia le portefeuille de la Marine, au moment où Napoléon revenait de l'île d'Elbe. Beugnot suivit le roi à Gand, reçut au retour la direction générale des postes (9 juillet 1815), qui lui fut bientôt retirée en échange du titre surtout honorifique de ministre d'Etat. Élu député par le collège de département de la Seine-Inférieure, le 4 octobre 1816, avec 111 voix sur 184 votants et 233 inscrits, il vota souvent avec la petite fraction des libéraux appelés « doctrinaires » : « Ce parti est donc bien puissant ? » lui demandait-on. — « Je suis allé le visiter, répondit-il, il tiendrait tout entier sur mon canapé. »

Il était doué à un haut degré de cet esprit français si fécond en saillies et en mots heureux. Une de ses plus fines plaisanteries est celle qu'il laissa échapper dans une séance des comités secrets de la Chambre de 1815. Un membre ayant demandé que la figure du Christ sur la croix fût placée au-dessus de la tête du président : « Je demande, en outre, ajouta le comte Beugnot, qu'on inscrive au-dessous ses dernières paroles : « *Mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font !* » Grand officier de la Légion d'honneur, le 24 avril 1817, directeur général de la caisse d'amortissement le 16 juin suivant, Beugnot fut réélu député, le 11 septembre 1819, par 1,034 voix sur 2,026 votants et 4,812 inscrits. Il se rapprocha du ministre Decazes, contribua au rejet de la proposition Barthélemy, et parla, en 1819, en faveur de la liberté de la presse, qu'il combattit à la session suivante.

Cette même année (1820), il donna sa démission de député, et ne reentra plus dans la vie politique. Il a laissé des *Mémoires* intéressants, mais qui ne doivent être consultés qu'avec une certaine circonspection.

**BEUGNOT** (AUGUSTE-ARTHUR, COMTE), fils du précédent, pair de France, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Bar-sur-Aube, le 25 mars 1797, mort à Paris, le 15 mars 1865, ne suivit son père ni dans le royaume de Westphalie, dont il était ministre des finances, ni dans le grand-duché de Berg, dont il fut administrateur. Il était alors élève au lycée Bonaparte à Paris et ne se rendait en Allemagne que pendant les vacances. Il se destinait à la carrière militaire. La chute de l'Empire modifia ses intentions ; il fit son droit. Avocat à la cour royale, il plaida plusieurs fois aux assises, et fut, devant la cour des pairs, un des défenseurs des accusés du 19 août 1820 ; il réussit à faire acquitter son client, Thévenin, ex-capitaine dans la première légion de la

Seine, à qui l'on reprochait d'avoir connu la conspiration, et de ne l'avoir pas révélée. Plusieurs fois couronné par l'Institut, en 1818, en 1822 et en 1832, pour d'intéressants mémoires sur les *Institutions de Saint-Louis*, *l'Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, etc., il fut reçu, à la suite de ce dernier travail, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, en remplacement de M. Thurot. En dehors de ces travaux, le comte Beugnot attacha particulièrement son nom à deux grandes publications : les *Historiens des Croisades* et les *Olim*, anciens registres du Parlement de Paris. En 1838, dans un rapport au ministre de l'Instruction publique, il avait signalé l'intérêt qu'il y aurait à imprimer ces anciens registres. La résolution de les publier étant prise, il fut chargé officiellement de ce soin. En même temps, le comte Beugnot, émule de Pardessus et de Guérard, faisait paraître plusieurs travaux remarquables sur le droit au moyen âge, divers articles dans la *Revue française* sur « l'Origine et les développements des municipalités rurales en France », ainsi qu'une nouvelle édition du livre de Beaumanoir sur les *Coutumes de Beauvoisis*, etc.

Sa carrière parlementaire s'ouvrit en 1841 : le 25 décembre, il fut nommé pair de France. Dans la Chambre haute, où il vota constamment avec le gouvernement de Louis-Philippe, il fut, jusqu'à la fin du règne, orateur et rapporteur dans un grand nombre de discussions importantes : le budget des recettes (1843), les livrets d'ouvriers (mars 1845), l'abolition de l'esclavage (avril 1845), l'organisation du conseil royal de l'Université (janvier 1846), les défrichements, les douanes, l'organisation de la flotte, la loi sur la médecine (mars 1847). Mais la question dont il s'occupa le plus volontiers, et avec le plus d'ardeur, fut celle de la liberté de l'enseignement (juin 1845). Il prit place, au cours de ce débat, à côté de Montalembert, qu'il seconda par la parole et par la plume ; il ne voyait, lui aussi, dans les attaques dirigées alors contre les Jésuites, qu'une atteinte à la « liberté des associations », et une immixtion fâcheuse de l'Etat dans les questions religieuses. Quand le gouvernement eut trouvé, grâce à des négociations avec la cour de Rome, une transaction qui permettait de donner satisfaction aux congrégations et à leurs adversaires, le comte Beugnot fut désigné par les Jésuites pour traiter en leur nom au sujet d'un *modus vivendi* acceptable : la loi sur la liberté de l'enseignement fut retirée alors de l'ordre du jour du Parlement pour ne plus occuper que la presse.

Elle devait revenir, après la révolution de Février, devant l'Assemblée législative de 1849, où Beugnot fut élu représentant de la Haute-Marne, le 3<sup>e</sup> sur 5, par 31,397 voix (57,693 votants, 80,385 inscrits). Rédacteur de *l'Ami de la religion*, il s'était déclaré avec plus de vivacité que jamais l'adversaire des « doctrines antisociales » ; plus que jamais, cherchant dans « l'éducation » la solution du problème politique, il recommandait la « liberté de l'enseignement » comme une mesure salutaire. Il se trouvait donc tout désigné aux suffrages de la majorité de droite comme le rapporteur de la loi (15 mars 1850) qui portait ce titre. Il prit plusieurs fois la parole dans la discussion, et fut, en outre, membre de commissions importantes, notamment de la commission dite des *Burgraves* qui prépara la loi électorale du 31 mai, restrictive du suffrage universel. Puis, lorsqu'en novembre 1851, les questeurs de l'As-

semblée, présentant un peu tard le coup d'Etat, imaginèrent la proposition qui garda leur nom, Beugnot fut du nombre des signataires. Il ne s'associa pas à l'acte du 2 décembre, mais on ne le vit point à la réunion de la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement : il l'ignora peut-être, dit son biographe, M. Wallon. Le prince-président l'ayant inscrit d'office sur la 2<sup>e</sup> liste des anciens députés dont il eût voulu s'entourer, après la dissolution de l'Assemblée, Beugnot s'en fit rayer et rentra dans la vie privée. Il reprit ses travaux littéraires et publia encore plusieurs ouvrages, entre autres une *Vie de M. Beccuey*, ancien député, qui avait été l'ami personnel de son père et le sien. — Chevalier de la Légion d'honneur en 1871, le comte Beugnot avait été promu officier en 1847.

**BEULÉ** (CHARLES-ERNEST), représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et ministre, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 29 juin 1826, mort à Paris, le 4 avril 1874, élève de l'École normale en 1845, puis agrégé des classes supérieures, fut nommé, en 1848, professeur de rhétorique au lycée de Moulins. Envoyé à l'École française d'Athènes, il poussa avec activité les fouilles de l'Acropole : les importantes découvertes qu'il y fit établirent sa réputation dans le monde savant, et consolidèrent l'École française d'Athènes dont l'utilité était discutée. A son retour en France en 1853, Beulé fut décoré de la Légion d'honneur, se fit recevoir docteur ès-lettres, et obtint, l'année suivante, la succession de Raoul-Rochette qui venait de mourir, dans la chaire d'archéologie de la Bibliothèque impériale. Il entreprit à ses frais des fouilles considérables à Carthage, entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1860, et fut élu, contre Berlioz, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts en 1862. En cette qualité, il attaqua avec vivacité, dans la *Revue des Deux-Mondes*, le décret du 13 novembre 1863, qui dégageait l'École des beaux-arts de la routine classique, mais que combattirent également à ce moment Ingres et Hippolyte Flandrin. Les *Éloges* d'Halevy, de Flandrin, d'Horace Vernet, de Meyerbeer, qu'il prononça en séance publique, furent remarqués. Lors de la cession consentie par l'empereur à l'Angleterre des statues des Plantagenets, Beulé attaqua le décret impérial devant le Conseil d'Etat ; le mouvement d'opinion qui s'en suivit fit rapporter le décret. Il publia encore, pendant cette période : *l'Architecture au siècle de Pisistrate* (1860), *Phidias, drame antique* (1863), *Histoire de la sculpture avant Phidias* (1864), *Auguste, sa famille et ses amis* (1867), *le Sang de Germanicus* (1869), etc. Dans ces dernières publications, l'allusion, facile, au régime impérial était peu ménagée, sans être jamais indiscrète. Pendant la guerre de 1870, il fut chargé d'organiser les ambulances dans l'Ouest. Elu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> sur 11, par 101,364 voix sur 120,174 votants et 151,588 inscrits, il siégea au centre droit orléaniste, présenta le rapport favorable à la proposition de transfert du Parlement à Versailles, parla sur la loi des conseils généraux, et demanda en mars 1872, dans un discours qui le classa parmi les orateurs de la Chambre, le maintien des subventions théâtrales. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service militaire de trois ans, et signa (le 24 mai 1873)

l'ordre du jour de la droite destiné à ramener le gouvernement à « une politique résolument conservatrice », et dont le vote par 360 voix contre 344 amena la démission de Thiers. Le lendemain, M. Beulé entra, comme ministre de l'Intérieur, dans le cabinet présidé par le duc de Broglie, mais il ne montra à ce poste que des qualités administratives de second ordre. Il révoqua des préfets et des sous-préfets, et suspendit un certain nombre de journaux républicains. Il tenta d'organiser (circulaire du 4 juin 1873) une presse départementale dévouée. « Sachez, disait aux préfets la circulaire rédigée par M. Pascal, sous-secrétaire à l'Intérieur, sachez le prix que ces journaux pourraient attacher au concours bienveillant de l'administration » ; mais Gambetta porta cette circulaire à la tribune le 10 juin, et si la Chambre donna un vote favorable au ministre, qui en assumait la responsabilité, l'opinion n'en fut pas moins frappée de la maladresse de la combinaison. D'autres erreurs, comme l'affirmation à la tribune de l'état de siège dans le département des Vosges, alors que le décret n'était qu'en projet, ni voté, ni promulgué, et sa réponse malheureuse à l'interpellation Léon Say (24 novembre) sur la non-convocation des électeurs dans les départements dont les sièges étaient vacants, l'obligèrent de résigner ses fonctions. Il parut encore une fois à la tribune et parla sur la surveillance de la haute police, mais il était profondément aigri. Le 4 avril 1874, on le trouva mort dans son lit ; il s'était frappé de deux coups de stylet, pour mettre fin, a-t-on dit, aux souffrances occasionnées par une maladie de cœur.

**BEURGES** (HENRI-CHARLES-LOUIS, COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Bar-le-Duc (Meuse), le 25 septembre 1822, grand propriétaire dans son département, et capitaine de mobiles pendant la guerre franco-allemande, avait été conseiller général et maire de la commune d'Ecot, avant son élection, le 8 février 1871, comme représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée nationale, par 35,159 voix sur 50,334 votants et 76,862 inscrits. Sans autres antécédents politiques, il vint siéger à la droite de l'Assemblée de Bordeaux, puis de Versailles, s'inscrivit aux groupes monarchistes *Colbert* et des *Réservoirs*, et vota : pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la démission de Thiers, pour les arrêtés contre les enterrements civils, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal, pour la loi des maires et pour le ministère de Broglie, contre le retour du Parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon et contre les lois constitutionnelles. Le comte de Beurges ne se signala dans les discussions parlementaires que par des interruptions. Après le vote de la Constitution, il fut candidat conservateur, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Chaumont (Haute-Marne), et échoua avec 9,753 voix contre son concurrent républicain, M. Maitret, élu par 10,347 suffrages. Plusieurs tentatives faites par lui pour rentrer à la Chambre n'eurent pas plus de succès ; le 14 octobre 1877, il réunit 10,527 voix, mais M. Maitret en eut 10,909 ; le 21 août 1881, il en obtint 9,673 seulement contre 10,008 à l'élu radical, M. Dutailly ; enfin, le 4 octobre 1885, M. de Beurges, porté sur la liste conservatrice de la Haute-Marne, échoua avec 26,121 suffrages ; le moins favorisé

de la liste républicaine, M. Steenackers, fut élu par 31,875 voix.

**BEURNONVILLE** (PIERRE RIEL, MARQUIS DE), ministre, membre du Sénat conservateur, et pair de France, né à Champignol (Aube), le 10 mai 1752, mort à Paris, le 23 avril 1821, fut destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, mais préféra le métier des armes, s'engagea comme surnuméraire dans les grenadiers de la reine, d'où, trouvant l'avancement trop lent, il partit comme sergent pour les Indes sous les ordres du bailli de Suffren, qui lui donna le commandement de la milice de l'île Bourbon. Ayant épousé une riche créole, et ayant éprouvé dans son commandement des difficultés qui provoquèrent assez arbitrairement sa destitution, il revint en France, reçut, en dédommagement, la croix de Saint-Louis, acheta une charge d'officier aux Suisses du comte de Provence, et devint maréchal de camp (13 mai 1792), puis lieutenant-général lors des premières guerres de la Révolution. Il commanda sous Dumouriez à l'armée du Nord, et, malgré une grande bravoure personnelle, ne fut pas heureux dans ses premières rencontres avec les Autrichiens. Son rapport, sur le combat de Grew-Marchien disait : « Après trois heures d'une action terrible, et dans laquelle l'ennemi a perdu 10,000 hommes, la perte des Français s'est réduite au petit doigt d'un chasseur ». Paris n'accepta qu'en souriant ce bulletin de victoire, et il courut un quatrain qui se terminait ainsi :

Le petit doigt n'a pas tout dit.

Appelé au ministère de la guerre le 4 février 1793, il donna bientôt sa démission (11 mars) se reconnaissant plus habile à se servir de l'épée que de la plume, fut rappelé, un mois après, au ministère, et considéré comme un soutien de l'ordre, fut victime d'une tentative d'assassinat. A ce moment, Dumouriez essaya de le gagner à son projet de traiter avec l'Autriche et d'attaquer la Convention. Beurnonville ayant communiqué ces propositions au comité de défense générale, fut chargé d'aller examiner la conduite de Dumouriez et de prendre les mesures nécessaires ; mais Dumouriez le fit arrêter à son arrivée avec les représentants qui l'accompagnaient, et le livra aux Autrichiens, qui l'enfermèrent à Olmütz, jusqu'au 3 novembre 1795, date de l'échange des commissaires contre la fille de Louis XVI. A son retour, il fut nommé général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, puis de l'armée du Nord. Le 28 septembre 1797, dans une proclamation datée d'Utrecht, il parlait « de l'heureuse journée du 18 fructidor », et terminait par ce cri : « Haine au royalisme, haine à l'anarchie ! » Démissionnaire en décembre suivant, il passa inspecteur-général en 1798 ; après le coup d'Etat de brumaire, auquel il se montra favorable, le gouvernement consulaire l'envoya comme ambassadeur à Berlin, puis à Madrid ; membre de la Légion d'honneur, le 9 vendémiaire an XII, grand officier le 25 prairial suivant, il entra au Sénat conservateur le 12 pluviôse an XIII, fut créé comte de l'Empire le 23 mai 1808, et grand-aigle de la Légion d'honneur le 7 avril 1809. Il vota, en avril 1814, la déchéance de Napoléon, devint membre du gouvernement provisoire, et demanda le rappel des Bourbons. Le 26 avril, le comte d'Artois récompensa son zèle en l'appelant au Conseil d'Etat, et Louis XVIII le nomma ministre d'Etat, pair de France le 4 juin 1814 (il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney),